

Programme OIBT-CITES pour l'application de la liste CITES des espèces d'arbres tropicaux



Technologie de traçabilité des bois



Un *Swietenia macrophylla* (acajou)

Le Programme OIBT-CITES appuie l'action des pays destinée à améliorer la traçabilité des produits issus de bois tropicaux au sein du commerce international.

Les systèmes informatisés de traçabilité sont en mesure de devenir un atout dans la lutte contre l'exploitation forestière illicite et le commerce des bois illégaux. Les technologies de traçabilité des bois sont un outil essentiel pour assurer que les pays mettent sur le marché des bois d'origine durable et légale.

Les technologies de traçabilité sont un outil qui permet de renforcer la qualité des avis de commerce non préjudiciable exigés pour l'exportation de spécimens d'arbres appartenant à des essences inscrites à l'Annexe II de la CITES.



Une grume de *Swietenia macrophylla* (acajou)

Adopter et mettre en œuvre des plans d'aménagement, ou encore fixer des quotas d'extraction qui soient compatibles avec la pérennisation ne constitue qu'une première étape. Il faut également mettre en place une chaîne de traçabilité adéquate afin d'assurer la traçabilité de ces produits.

De nouveaux instruments politiques tels que le Règlement sur les bois de l'Union européenne (RBUE), ou la Loi Lacey aux États-Unis sont pour les entreprises une incitation supplémentaire à mettre en œuvre des systèmes de traçabilité à large échelle comme moyen de se conformer à ces réglementations et pouvoir ainsi accéder à ces marchés.



Une opération d'exploitation forestière



Marquage du bois

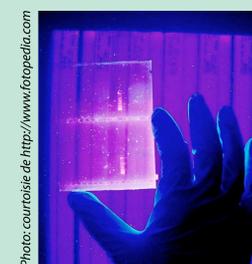


Mesurage d'un chargement de bois

Types de systèmes de traçabilité:



Traçabilité physique (étiquettes RFID et code-barres)



Traçabilité chimique (analyse de l'ADN et des isotopes)



Étiquettes en plastique



Marquage à la peinture



Les Secrétariats de la CITES et de l'OIBT ont publié en 2012 un rapport intitulé *Traçabilité de la pérennisation: un examen des technologies informatisées et semi-informatisées de traçabilité des bois*, qui constitue un guide pratique de l'emploi de ces technologies en rapide évolution.



Union européenne



Allemagne



Pays-Bas



Norvège



États-Unis d'Amérique